

resteraient liées au Traité ABM pendant une période donnée, Chevardnadze avait laissé entendre à Jackson Hole que les deux parties devraient continuer de respecter l'interprétation « traditionnelle » du Traité et convenir qu'une abrogation du Traité ABM par l'une des parties constituerait, pour l'autre, une raison suffisante de se retirer de l'accord START.

Un mois plus tard, dans un discours devant le Soviet suprême, Chevardnadze s'est arrêté sur l'accusation selon laquelle l'URSS avait elle-même dérogé au Traité ABM. En indiquant au sujet de ce traité qu'il était pour l'Union soviétique à la base de la stabilité stratégique, le ministre des Affaires étrangères a fait allusion à la station-radar de Krasnoïarsk qui, a-t-il dit, était manifestement une violation flagrante du Traité ABM. Soulignant que le radar avait été placé au mauvais endroit, Chevardnadze a expliqué qu'il avait fallu quatre ans pour faire la lumière sur cette affaire.

L'hypothèse d'un retrait du traité START formulée par les Soviétiques ne posait que peu de difficultés aux États-Unis, sinon aucune, puisque cette possibilité était déjà prévue, comme dans tout traité, par une clause permettant le retrait au bout de six mois au cas où des « intérêts nationaux suprêmes » seraient menacés. Mais les États-Unis refusaient, par contre, d'admettre officiellement la référence à « l'interprétation traditionnelle », étant donné que le gouvernement Bush avait déjà répété qu'il était en faveur de l'interprétation élargie, en vertu de laquelle il ne serait pas possible de mener des essais complets de systèmes spatiaux tels que les *galets futés*. Mais vu qu'aucun essai de ce genre n'était prévu à court terme, il semblait, au printemps 1990, que les deux parties allaient continuer de négocier sur la question des défenses spatiales après avoir conclu un accord sur les forces stratégiques offensives.

## CONCLUSION

Au moment où, au terme de la treizième série de négociations, on se rapprochait laborieusement d'une ébauche de traité START, on a commencé à voir se dégager l'ampleur et la structure des forces stratégiques nucléaires offensives à l'aube du vingt-et-unième siècle. Premièrement, tandis que le futur accord START promet de déboucher sur d'importantes réductions du nombre d'ogives stratégiques, il apparaît que les deux parties vont probablement pouvoir déployer beaucoup plus d'ogives que les 6 000 prévues dans l'accord. Le mode de comptabilisation des ALCM, l'exclusion des SLCM et les chiffres généreux accordés pour les bombes à chute libre signifient, par exemple, que le nombre total d'ogives détenues par les États-Unis tournera probablement davantage autour de 9 000 que de 6 000. L'accord présente, par ailleurs, l'avantage, pour les deux parties, de légitimer la modernisation; même une fois que l'accord START aura pris effet, elles seront en mesure de se doter d'une défense nucléaire entièrement neuve, plus meurtrière encore.

Ce dénouement a montré, par conséquent, que les parties en présence ne se préoccupent pas tant de réduire les arsenaux nucléaires en tant que tels que d'instaurer entre elles une relation stable et prévisible quant à leurs politiques nucléaires respectives. Pour reprendre l'argument invoqué par Richard Burt quand il a présenté la position américaine à la Conférence du désarmement, l'objectif de ces négociations consiste à accroître la stabilité en rendant les forces moins vulnérables, à améliorer la « transparence » et à dissiper le nombre des incertitudes pesant sur l'évolution des forces stratégiques nationales des parties en présence.

Cette démarche, quant à elle, a soulevé d'importantes questions sur l'avenir des négociations en matière d'armes stratégiques. Vers la fin de 1989, les États-Unis ont invité l'Union soviétique à exposer les problèmes que l'on pourrait aborder dans le contexte d'une négociation START II. Les termes de l'invitation n'étaient pas suffisamment clairs pour que l'on puisse savoir si le gouvernement Bush visait, avec cette deuxième série de négociations, de nouvelles réductions dans les arsenaux stratégiques ou plutôt une amélioration des conditions de stabilité, de transparence et de prévisibilité.

Pour le Canada, la formule START continue de soulever des questions relativement à l'incidence des futurs déploiements de forces offensives. Le déploiement des SLCM nucléaires renforce l'importance stratégique des voies d'accès maritimes de notre pays. Étant donné que les ALCM jouent un rôle relativement plus grand qu'auparavant et que les modèles successifs d'ALCM porteront sans doute de plus en plus loin, on peut penser que les voies d'accès à l'espace aérien du Canada vont, elles aussi, devenir plus capitales et plus difficiles à surveiller. Les États qui ne sont pas concernés par la structure des forces résultant de la mise en oeuvre de l'accord START peuvent donc interpréter au sens large l'invitation lancée par les États-Unis d'ouvrir un débat sur START II. En coopération peut-être avec d'autres États, le Canada pourrait saisir l'occasion dès maintenant et définir ses intérêts nationaux dans le contexte de l'évolution des forces stratégiques offensives.

M. David Cox habite Kingston (Ontario); il a souvent l'occasion d'écrire des articles sur des questions de défense et de limitation des armements. Il enseigne la politique internationale à l'Université Queen's. Il a été Directeur de la recherche à l'ICPSI de 1985 à 1987.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou d'autres documents, prière d'écrire à  
Albert, bureau 900, Ottawa

Also available in English  
ISBN: 0-662-961149-8

